

Image not found or type unknown



Succession enfant non reconnu

Par **ericera**, le **26/06/2012 à 12:03**

Bonjour,rnrnJe viens d'apprendre que j'ai un fils de 38 ans que je n'ai jamais reconnu quelles sont les conséquences pour moi et ma famille au niveau de la succession s'il y en a ? Peut il m'obliger a le reconnaître ?rnMerci

Par **cocotte1003**, le **26/06/2012 à 12:56**

Bnjour, aucune conséquence, cordialement

Par **amajuris**, le **26/06/2012 à 13:48**

bjr,rnen l'absence de reconnaissance, cette personne n'est pas votre fils.rncet homme pourrait engager une action en recherche de paternité.rnmais en principe cette action est enfermée dans un délai de 10 ans après la majorité du demandeur soit 28 ans.rndonc l'action sera certainement jugé irrecevable car tardive même si cette disposition est critiquée par la cour européenne des droits de l'homme.rncdt